

Sur **www.impots.gouv.fr**

> Faites votre déclaration de revenus de n'importe quel ordinateur,

juste en vous identifiant avec votre n° de télédéclarant, votre n° fiscal figurant sur la déclaration papier que vous recevez chez vous, et avec le montant de votre revenu fiscal de référence indiqué sur votre dernier avis d'imposition.

> Vous n'avez rien à modifier ou compléter sur votre déclaration préremplie,

2 possibilités simples et rapides pour la valider :

- Depuis votre ordinateur, en seulement 3 clics,
- Ou depuis votre smartphone en téléchargeant gratuitement l'application « impots.gouv » (compatible avec Android et iPhone).

Comme toujours, vous bénéficiez aussi de délais supplémentaires :

- > **Jusqu'au 7 juin pour les départements 1 à 19**
- > **Jusqu'au 14 juin pour les départements 20 à 49**
- > **Jusqu'au 21 juin pour les autres départements**

La télédéclaration.
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !



On ne dirait pas comme ça,
mais je suis en train de faire ma déclaration.

**1. Je me connecte sur
impots.gouv.fr**



2. Je vérifie, je valide.



3. C'est fait.



La télédéclaration.
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !

www.impots.gouv.fr

